

« Formation coaching/management »

Public :

Manager, Coach, Chef d'entreprise

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français

Durée de formation :

21 heures
3 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 60 16 73 91 ou par email :
courtois@cdoconsulting.fr

Objectifs :

- Mieux communiquer pour renforcer la cohésion
- Développer sa posture de manager
- Améliorer ses compétences relationnelles
- Bien gérer le capital motivation de son équipe
- Responsabiliser en impliquant ses équipes

Moyens et modalités :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels, ordinateur, paperboard et feutres, vidéo-projecteur

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulatif l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à David-Olivier COURTOIS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Isabelle GRUYELLE

04 74 94 20 21
rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 83 du VAR Technopôle VAR MATIN Route de la Seyne 83190 OLLIOULES.
04 94 05 10 41
<https://mdph.var.fr>

CAP EMPLOI

Le Vélasquez Bâtiment B 147 avenue Henri Vienne
83000 - Toulon
Tel : 04 94 22 36 16

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Var
1617 Vieux Chemin de Sainte-Musse 83100 Toulon

Le Prix :

Sur devis

Contact :

David-Olivier COURTOIS
courtois@cdoconsulting.fr
06 60 16 73 91

QUELQUES CHIFFRES:

	Taux de satisfaction : [en%]	Nombre de stagiaire :
2023	100% sur 7	9
2024	100% sur 4	5

Document actualisé le 25/11/2024

« Formation coaching/management »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Introduction : Les étapes du coaching

Objectif : À l'issue de ce module, les stagiaires seront capables de comprendre et d'appliquer les principes fondamentaux du coaching pour guider et soutenir leurs équipes dans l'atteinte de leurs objectifs.

Chapitre 1 : Définition des objectifs

Chapitre 2 : Analyse de l'état actuel

Chapitre 3 : Explorer les options

Chapitre 4 : Etudier les nouvelles propositions

Chapitre 5 : Plan d'action (décider les actions à entreprendre)

Chapitre 6 : Apprendre, entreprendre les actions prévues

Chapitre 7 : Evolution, progrès réalisés

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Déroulé de l'action de coaching, état des lieux

Objectif : À l'issue de ce module, les stagiaires disposeront d'une vision claire de leur profil managérial et des leviers à activer pour évoluer dans leur pratique.

Chapitre 1 : Qu'est-ce qui suscite votre démarche de coaching ?

Chapitre 2 : Représentations sur la notion de manager

Chapitre 3 : Qu'est-ce qui caractérise votre environnement professionnel ?

Chapitre 4 : Quelles sont les contraintes de votre fonction ?

Chapitre 5 : Mission et rôle, fiche de poste

Chapitre 6 : Auto-diagnostic de sa posture de manager

Chapitre 7 : Image de soi

Chapitre 8 : Points forts, points à améliorer

Chapitre 9 : Réussites, satisfactions, connaissances retirées, échecs et connaissances retirées

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Etat visé

Objectif : À l'issue de ce module, les stagiaires seront capables de formuler un plan d'action structuré et aligné avec leurs aspirations professionnelles et les exigences de leur environnement.

Chapitre 1 : Objectifs, buts, vision, stratégie, valeurs,...

Chapitre 2 : Ce que je veux abandonner, développer, commencer, continuer

Chapitre 3 : Quels sont les besoins, quels changements souhaitez-vous voir se produire ?

Chapitre 4 : Mesurable (quantité, qualité, coût, délais,...)

Chapitre 5 : Atteignable

Document actualisé le 25/11/2024

Chapitre 6 : Réalisable (réaliste)
Chapitre 7 : Temporel (limité dans le temps)

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : Comprendre et diagnostiquer l'état d'une équipe

Objectif : À l'issue de ce module, les stagiaires seront capables de poser un diagnostic précis sur l'état de leur équipe et d'identifier les leviers d'amélioration pour favoriser une collaboration efficace et harmonieuse.

Chapitre 1 : Diagnostiquer le fonctionnement d'une équipe

Chapitre 2 : Le modèle des champs de force

Chapitre 3 : Les pouvoirs individuels dans une équipe

Chapitre 4 : L'historique du lien dans une équipe

Chapitre 5 : Normes explicites et normes implicites dans un collectif

Chapitre 6 : L'influence de la pression extérieure sur le fonctionnement d'une équipe

...

Évaluation Module 4

MODULE 5 : Etude de nouvelles propositions

Objectif : À l'issue de ce module, les stagiaires seront capables de proposer et de mettre en œuvre des solutions adaptées, en s'appuyant sur des démarches collaboratives et stratégiques.

Chapitre 1 : Début de solutions : identifier ressources actionnables

Chapitre 2 : Démarches de questionnement

Chapitre 3 : Travail sur les tâches : exercices d'intersession

Chapitre 4 : Aider à faire émerger idées et solutions

Chapitre 5 : Champs à travailler : pilotage individuel, collectif

...

Évaluation Module 5

MODULE 6 : Outils utilisés

Objectif : À l'issue de ce module, les stagiaires seront capables d'utiliser ces outils pour renforcer leur posture et accompagner efficacement leurs équipes vers une progression durable.

Chapitre 1 : Travail sur les représentations

Chapitre 2 : Modèle des compétences de management

Chapitre 3 : Entraînement (PNL)

Chapitre 4 : Remédiation (Kinésiologie, travail sur les croyances, sur la communication, la confiance en soi,...)

Chapitre 5 : Dynamique de progrès

Chapitre 6 : Analyse des facteurs de blocage

...

Évaluation Module 6

CV du formateur



David-Olivier courtois@cdoconsulting.fr
COURTOIS 06 60 16 73 91

FORMATEUR DIGITALISATION
CULTURES DE LA COMMUNICATION
COACHING

Expériences Professionnelles

Depuis 1999 Fréjus (83) Dirigeant C.D.O
Organisme de Formation Certifié QUALIOP

COACHING

INTERVENANT Ecoles de Commerce
Informatique / Digitalisation / Communication
Marketing Digital / Référencement Web

BTS

NDRC (E5A & E5B)
COMMUNICATION (E1)
GPME / MCO

Bureautique / PIX / TOSA
(Fonctions Bases et Avancées)
Word – Excel – PowerPoint - Outlook

Internet / Webmarketing

- Wordpress
- Prestashop
- Réseaux Sociaux / E-réputation

Professionnels

- Formations Inter/Intra-entreprises

Intervenant Bdom Var (83)
(Formations Adultes)

Intervenant à l'AFPA Cannes (06)

Formation

2023 **CERTIFICATION COACHING**

2021 **BTS NDRC (VAE)**
Négociation et Digitalisation de la Relation Client

2018 Formation **Cybersécurité**
Prestataire référencé sur [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr).
Formation **RGPD**

Formation **Google AdWords**
Formation **E-Reputation / Web Marketing**

2016 **Microsoft Office Specialist**
Certification Word et Excel

1993 Ecole de commerce BT Finances Ambert (63)

213 RUE DE LA
MONTAGNE

83600 FREJUS

Né le 25/09/1973

Permis A et B

« Déclaration
d'activité
enregistrée sous
le numéro
93.83.04458.83
auprès du préfet
de région de
Provence-Alpes-
Côte d'Azur ».

PRESTATAIRE
RÉFÉRENCÉ

 CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de David-Olivier COURTOIS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, David-Olivier COURTOIS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de David-Olivier COURTOIS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « David-Olivier COURTOIS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « David-

Document actualisé le 25/11/2024

Olivier COURTOIS » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « David-Olivier COURTOIS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « David-Olivier COURTOIS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « David-Olivier COURTOIS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « David-Olivier COURTOIS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « David-Olivier COURTOIS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « David-Olivier COURTOIS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « David-Olivier COURTOIS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « David-Olivier COURTOIS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « David-Olivier COURTOIS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Document actualisé le 25/11/2024

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« David-Olivier COURTOIS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « David-Olivier COURTOIS » au Client. « David-Olivier COURTOIS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « David-Olivier COURTOIS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « David-Olivier COURTOIS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « David-Olivier COURTOIS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « David-Olivier COURTOIS » ou par voie électronique à : « David-Olivier COURTOIS ».

En particulier, « David-Olivier COURTOIS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « David-Olivier COURTOIS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de FREJUS sera seul compétent pour régler le litige.